

COMMUNIQUÉ

Collège Edmond Michelet

Ce vendredi 16 janvier, les professeurs et personnels éducatifs du collège Edmond Michelet, réunis en Assemblée Générale ont décidé de ne pas prendre en charge les élèves à 8h30 en réaction à l'annonce du licenciement de notre collègue, assistant d'éducation depuis 4 ans dans notre collège.

De fait, son titre de séjour d'étudiant-travailleur expirait à la date du 14 janvier 2026. Lui a été faite, uniquement oralement, le 15 janvier notification de la rupture de son contrat malgré les démarches entreprises pour le renouvellement du titre de séjour qui ouvre la possibilité de conserver les droits de travailler et d'étudier pendant 3 mois en attendant la réception du nouveau titre de séjour.

Nous soutenons notre collègue et nous refusons qu'il soit ainsi traité, sachant qu'une autre solution que son licenciement est possible.

Nous réclamons qu'il puisse assurer ses fonctions d'assistant d'éducation en attendant la réponse à sa demande de renouvellement et que l'attestation de droit au travail, droit dont il bénéficie en tant qu'étudiant étranger, lui soit fournie au plus vite.

Nous n'envisageons pas de reprendre sereinement le travail en l'absence de notre collègue et refusons cette situation.

Nous demandons un rendez-vous avec le rectorat à ce sujet dès lundi.

Le collectif du personnel du collège Edmond Michelet,
réuni en AG le vendredi 16 janvier

Soutenu par (*mise à jour du 19 janvier*) :

